Communiqué de presse 06/02/2020

Objet : Les élus locaux et communautaires du Pays de St Malo accentuent, dans l'urgence, la pression immobilière du littoral d'Ille & Vilaine avec la Modification N°1 du SCoT.

C'est avec **la plus grande discrétion** que les 30 membres du Comité du Pays de Saint-Malo, Maires et élus municipaux délégués, ont décidé de procéder à une Modification simplifiée du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), super Plan Local d'Urbanisme (PLU) commun aux 73 communes du Pays de Saint-Malo, ouvrant 39 secteurs littoraux à un renforcement de l'urbanisation.
En effet seule **une affiche par commune littorale** informe la population de la consultation publique ouverte du 24 janvier au 24 février 2020 ! **Aucune information sur les sites internet des communes** !

Avec le SCoT qu'ils ont ratifié le 8 décembre 2017, les élus actuels, à la différence de leurs prédécesseurs, ont décidé d'ouvrir à la spéculation immobilière de grands espaces naturels et agricoles de la façade littorale du département, y compris sur des espaces protégés qualifiés de remarquables.
Cette modification N°1 du SCoT conduit à un renforcement supplémentaire de la pression immobilière sur le littoral, y compris dans des espaces naturels qui avaient été exclus dans le SCoT (coupures d'urbanisation,…) !
Comme pour le SCOT qu'ils ont voté en décembre 2017, **les élus ont maintenu leur projet sans rien modifier malgré l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale !**

Alors que tous les candidat.e.s aux élections municipales jurent, la main sur le cœur, qu'ils (elles) s'engagent à protéger l'environnement, les sites naturels et la biodiversité de leur commune, à stopper l'étalement urbain et le bétonnage du littoral et … à consulter la population sur les projets, pourquoi ceux qui se représentent ne mettent-ils pas en pratique leur engagement en informant la population sur ce document d'aménagement qui va avoir un impact important sur plusieurs communes ?
Pourquoi ont-ils décidé de ne pas procéder à l'ouverture d'une enquête publique avec Commissaire enquêteur en lieu et place d'une consultation publique, en catimini ?
De surcroît, pourquoi se réservent-ils la connaissance du bilan de la concertation publique ? Aucune publication du bilan n'est indiquée dans la délibération qu'ils ont votée !
Alors même que plusieurs d'entre eux ne se représentent pas, pourquoi une telle urgence à faire cette modification du SCoT, en pleine campagne pour les municipales alors que la Loi ELAN leur donne jusqu'à fin 2021 pour mettre le SCOT en conformité avec celle-ci?
Les associations environnementales : APEME, Amis du Rivage de la Baie du Mont Saint-Michel et Eau & Rivières de Bretagne dénoncent le manque de transparence et de concertation des élus siégeant au Comité du Pays de Saint-Malo et demandent :

- Le report de la modification simplifiée du SCoT après les élections municipales ET après l'enquête publique et l'approbation du STRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires), sorte de super PLU à l'échelle de la région Bretagne.
- L'organisation d'une véritable enquête publique avec un Commissaire-enquêteur et l'organisation de réunions publiques dans chacune des communes ayant un site de densification d'urbanisation.
- La publication du rapport de la consultation publique.

Contact : Marie FEUVRIER, présidente de l'APEME / Secrétaire adjte d'Eau & Rivières de Bretagne
02 99 89 65 00 // 06 88 08 99 93 e-mail : apeme35@gmail.com